



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 5 mai 2022 - 19 heures

Convocation du 25 avril 2022

Présents : Messieurs Jean-François COGNARD, Maire, Patrick JOURNET, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Sébastien MAUREL, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Nicole MORAT, Ophélie PAQUET, Martine FERRET.

Absents excusés : Fabrice LAROCLETTE, Germain DESSERTINE, Fabienne LOGEROT,

Absentes : Hélène VESSOT, Isabelle BREUL

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis de celui-ci et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations :

Le Compte rendu du 31 mars est ensuite adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jean Simonnet est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

Le point manifestation 14 juillet y est ajouté.

14 Juillet : Christophe Perraton

Ce sera l'occasion de fêter dignement le 14 juillet malgré un contexte international qui fait peur.

Les Vignerons de Chaintré en partenariat avec le Comité des Fêtes et la commune organisent cette Fêtes des 1^{er} crus Pouilly Fuissé. Inscriptions sur réservation (lien en cours)

Programme :

Après-midi :

- Marche dégustative des quatre Crus Chevières, Clos Reyssier, Les Quarts et Le Clos Noly. Le circuit sera de 4kms avec des départs de 15 heures à 17 heures.
- Bar éphémère sur la Place tenu par les vignerons
- Animations à partir de 17 heures

Soir

- Repas Paëlla
- Feu d'artifice et bal au lavoir organisé par le Comité des Fêtes

Des informations complémentaires vous seront transmis dès que possible.

A noter la place sera fermée à la circulation et la commune organisera à 11 heures la cérémonie du 14 juillet avec dépôt de gerbes et vin d'honneur.

Mâconnais Beaujolais Agglomération :

- Ajout de compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA »

Les communes membres d'un EPCI peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi.

Par délibération du 7 avril 2022, le Conseil Communautaire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération a décidé de proposer aux communes le transfert d'une compétence supplémentaire en adoptant une modification de ses statuts par l'ajout du point « 10. Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA ».

Suite à la notification de cette délibération par MBA, le Conseil municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification proposée.

Un arrêté préfectoral fixera les nouveaux statuts si une majorité qualifiée de communes approuve les modifications statutaires (2/3 des communes représentant plus 50% population ou l'inverse, dont la commune représentant plus du quart de la population totale).

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération afin d'inscrire la compétence « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA » dans les compétences supplémentaires de MBA

Sentiers de randonnée : Jacqueline Bourdon

Jacqueline Bourdon, Dominique Ambrosi et Fabrice Larochette assistent aux réunions de création des sentiers de randonnée sur le territoire de l'agglomération qui a mandaté un cabinet spécialisé.

Toutes les communes n'ont pas encore rendu leur proposition de sentiers, la validation par le conseil communautaire ne sera possible qu'une fois tous reçus.

A Chaintré, tous les circuits proposés passent sur des chemins communaux ce qui simplifie les démarches. Des panneaux sont en cours d'élaboration et seront à valider par la commune. Normalement tout sera opérationnel pour la saison 2023.

En dehors de l'opération sentiers MBA, Jacqueline Bourdon propose de créer sur le territoire de la commune des « Boucles locales » (petits circuits pédestres sur le périmètre communale) A suivre.

- Finances : Adoption du rapport sur les attributions de compensation 2022 relatives à la compétence Petite Enfance

Afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la procédure de fixation des attributions de compensation (AC) à retenir aux communes membres pour la petite enfance, il devient nécessaire pour MBA et les communes de délibérer annuellement sur le montant des AC résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017.

Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1er septembre 2017 des multi-accueils de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application d'une « méthode dérogatoire » permettait alors une répartition équitable de ces coûts pour l'ensemble du territoire communautaire au prorata de la consommation réelle des familles de chacune des communes selon les modalités en vigueur suivantes :

- * référence de la fréquentation de l'année N-1 ;
- * les 10 000 premières heures à 1,64 €/h ;
- * les heures comprises entre 10 000 et 15 000 heures à 3,32 €/h ;
- * les heures suivantes à 5,37 €/h.

Ces évolutions procédurales impliquent une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire - adoptée lors de la séance du 7 avril 2022 - suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées – adoptée à la majorité simple.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant des attributions de compensation pour 2022 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, soit pour Chaintré 6 794.52 € pour 2022, coût moyen horaire 1.64 €.

Vente du camion pompier Ivéco Daily

Le Centre de Première Intervention de Chaintré a été dissous par délibération du 20 janvier 2022. Le camion Ivéco Daily immatriculé AV-372-AP aménagé a été mis en vente (contrôle technique conforme), la commune de Trivy se porte acquéreur pour la somme de 5 500 €

- Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat de la commune de Trivy et fixe le tarif de vente à 5 500 € TTC

Comptabilité : Mise en place de la nomenclature M57 abrégée

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

- Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée pour le Budget principal de Chaintré, à compter du 1er janvier 2023 en conservant un vote par nature et par chapitre globalisé

Diagnostic énergétique des bâtiments publics :

Les bâtiments publics ont plusieurs années et nécessitent des travaux pour réduire leur consommation énergétique, contact sera pris avec l'Agence Technique Départementale.

- Le conseil, après en avoir délibéré, décide de lancer l'opération de diagnostic énergétique des bâtiments publics et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Parcours sportif :

Entretien des espaces verts : Sébastien Maurel et Patrick Journet vont faire un point de l'entretien des espaces verts avec notre agent technique pour définir les missions et s'adjoindre éventuellement un prestataire extérieur pour compléter le travail.

SYDESL :

Convention financière borne recharge véhicules :

Une rencontre Commune Sydesl a eu lieu en mairie pour avoir des explications sur la convention.

Le Sydesl nous a transmis une nouvelle convention financière relative à la borne de recharge pour véhicules électriques valable jusqu'au 9 juillet 2024 et reconductible pour une durée de 1 an.

La participation communale annuelle demandée s'élève à 800 €.

Le Sydesl prendra intégralement à sa charge les coûts de maintenance « à l'acte » correspondant à tout acte de maintenance autre que la maintenance préventive qui comprend le passage de l'entreprise une fois par an sur la borne et une maintenance curative qui comprend le réarmement des disjoncteurs.

La contribution financière de la commune sera ajustée au vu des montants réels des travaux des décomptes finaux des entreprises.

L'abonnement électrique est souscrit par le Sydesl qui s'acquittera des factures auprès des fournisseurs. Le Sydesl percevra la consommation réelle à partir du 1^{er} janvier 2022. Dans le cas où l'ensemble des recettes d'exploitation permettraient de couvrir les dépenses supportées par le Sydesl, la convention serait modifiée de manière à ce que la commune puisse bénéficier de l'excédent.

- Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Enfouissements des réseaux :

Proposition de demander au Sydesl l'enfouissement des réseaux pour « Les Guillots », « Les Claudes Henrys », « Les Granges ». Une partie du coût des travaux est pris en charge par le Sydesl.

- Le Conseil, après en avoir délibéré, valide la demande

Divers :

- 8 Mai : Cérémonie commémorative dimanche 8 mai à 11 heures suivie d'un vin d'honneur dans la cour de la mairie si le temps le permet
- Elections législatives 12 et 19 juin :
Permanences 12 juin :

Horaires permanences	NOM - Prénom	Horaires permanences	NOM - Prénom
8H à 10 H	Jacqueline Bourdon Jean-François Cognard Géraldine Gras-Comtet	14H à 16 H	Germain Dessertine Isabelle Breul
10H à 12 H	Christophe Perraton Jean Simonnet Martine Ferret	16H à 18H	Fabrice Larochette Hélène Vessot Fabienne Logerot
12H à 14H	Nicole Morat Patrick Journet Sébastien Maurel	18 H dépouillement	

Permanences du 19 juin à définir

- Critérium du Dauphiné 9 juin :
 - Conférence de Presse au Château de la Barge le 19 mai en présence de Bernard Thevenet
 - Réunion d'information des riverains de Chaintré et Crêches le 23 mai à 19 heures à la salle polyvalente de Chaintré : détail restriction de la circulation durant la journée
 - Vin d'honneur à l'issue de la course cycliste au point d'arrivée
- 1^{er} juillet au soir et journée du 2 juillet : Fête des Armées sur le site du Centre équestre
- Château de la Barge : ouverture prévue semaine 19 après le passage de visite de sécurité prévue lundi 9 mai prochain.

- Saisonnier : malgré l'information dans le précédent compte rendu et l'annonce parue sur Panneau Pocket, à ce jour, aucune candidature
- Site internet de la commune : opérationnel depuis le 28 avril
- Bibliothèque municipale : Une réunion est prévue lundi 16 mai à 18 heures pour faire un point sur l'organisation
- Terrain Savy le Bas : Monsieur le Maire indique qu'il a été informé de la vente d'un terrain à Savy le Bas, la commune pourrait user de son droit de préemption pour utiliser ce terrain en vue de la création de résidence sénior.
Le conseil donne son accord de principe, à suivre.
- MBA Diagnostic du parc social : L'agglomération souhaiterait participer à l'attribution des logements locatifs sociaux.
Pour cela il est nécessaire de définir et mettre en œuvre des politiques d'attribution, de critères.
Une première réunion a eu lieu ce jour en présence de Fabrice Larochette
A suivre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Prochain conseil le jeudi 23 juin à 18 heures 30.

Réunion des Adjointes vendredi 10 juin 18 heures.

Le Maire,

Jean-François COGNARD

